

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Vernis brillant pour bords de verre

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Revêtement incolore (vernis)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Klaus Nehren	Téléphone: +49 2129 5568-276
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle-group.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétate d'isopropyle

Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

2-méthylpropane-1-ol; isobutanol

butane-1-ol; n-butanol

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 2 de 12

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser Dioxyde de carbone (CO ₂), Sable, Poudre d'extinction pour l'extinction.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

verniss spécial à un composant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			<50 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
108-21-4	acétate d'isopropyle			<25 %
	203-561-1	607-024-00-6	01-2119537214-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas			<25 %
	265-151-9		01-2119473851-33	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411			
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol			<10 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
123-86-4	acétate de n-butyle			<10 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol			<10 %
	201-148-0	603-108-00-1	01-2119484609-23	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H315 H318 H335 H336			
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			<2,5 %
	200-751-6	603-004-00-6	01-2119484630-38	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol			<2,5 %
	203-539-1	603-064-00-3	01-2119457435-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Si la victime est inconsciente mais respire: La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 4 de 12

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Administrer comme purgatif du sulfate de sodium (1 cuiller dans un verre d'eau) avec beaucoup de charbon actif.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Assurer une ventilation adéquate.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 5 de 12

Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol.
 Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	100	480		VME 8 h	
		200	960		VLE courte durée	
107-98-2	1-Méthoxypropanol-2 (PGME)	100	360		VME 8 h	
		200	720		VLE courte durée	
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
108-21-4	Acétate d'isopropyle	100	420		VME 8 h	
		200	840		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	
78-83-1	Isobutanol	50	150		VME 8 h	
		50	150		VLE courte durée	
71-36-3	n-Butanol	50	150		VME 8 h	
		50	150		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
107-98-2	1-Méthoxypropanol-2	1-Méthoxypropanol-2	20 mg/l	U	b
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	S	b

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 6 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental	Valeur	
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	
Eau douce	140,9 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	140,9 mg/l	
Eau de mer	140,9 mg/l	
Sédiment d'eau douce	552 mg/kg	
Sédiment marin	552 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2251 mg/l	
Sol	28 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matière des gants: Caoutchouc butyle $\geq 0,5\text{mm}$, NBR (Caoutchouc nitrile) $\geq 0,35\text{mm}$

Temps de pénétration (durée maximale de port) ≥ 480 min.

Protection de la peau

vêtements étanches

Protection respiratoire

Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un pasque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 7 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: clair
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): non applicable

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 78 °C

Point d'éclair: 2 °C DIN 51755

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 0,8 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 19 vol. %

Température d'inflammation: 200 °C

Température d'auto-inflammabilité

n'est pas auto-inflammable

Pression de vapeur: 1.100 hPa
(à 50 °C)Densité (à 20 °C): 0,870 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Viscosité dynamique: non déterminé
(à 20 °C)Durée d'écoulement: 13 s
(à 20 °C)

Épreuve de séparation du solvant: <3%

Teneur en solvant: ca. 79%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 21%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 8 de 12

10.5. Matières incompatibles

acides forts et oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

DL50/orale/rat = >2000mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	6200	Rat	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l	Rat	RTECS
108-21-4	acétate d'isopropyle				
	par voie orale	DL50 mg/kg	6750	Rat	GESTIS
	dermique	DL50 mg/kg	> 17400	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	50,6 mg/l	Rat	
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	4570	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	13400	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	Rat	
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 2830	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 24 mg/l	Rat	
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol				
	par voie orale	ATE mg/kg	500		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	IUCLID
	dermique	DL50 mg/kg	11000	Lapin	

Expériences tirées de la pratique**Observation diverses**

Contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi dermatites non allergiques de contact et absorption à travers l'épiderme. L'inhalation des

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 9 de 12

vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9268 - 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9640 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >2000 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1430 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1250 mg/l		Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1439 mg/l	48 h	Daphnia magna		
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4600 - 10000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31
108-21-4	acétate d'isopropyle	1,02
67-63-0	propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	-0,16
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	0,79
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol	-0,437

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit s'évapore facilement.

Information supplémentaire

Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 10 de 12

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets-Produit

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Le déchet spécial

Code d'élimination de déchet-Résidus

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Le déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou de déchets spéciaux et emballages contaminés par des substances dangereuses ou des déchets spéciaux
Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Agent de nettoyage: Acétate de n-butyle

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité dégagée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 11 de 12

14.1. Numéro ONU: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Code de classement: F1
 Dispositions spéciales: 601
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagee: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité dégagee: E2
 EmS: F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Paint
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A180
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 Passenger LQ: Y341
 Quantité dégagee: E2
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Vernis brillant pour bords de verre

Date de révision: 04.10.2017

Code du produit: BO5007005

Page 12 de 12

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune/aucun

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: alcool éthylique, éthanol; acétate d'isopropyle; 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol; 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol

Inscription 29: Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

2004/42/CE (COV): 79%

Sous-catégorie selon la directive

Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite COV: 840 g/l

2004/42/CE:

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (SR 822.115). Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)